

# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 30 août 2022 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Karine BEBERT, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Mmes Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND

Absent : M. Guillaume MORAND

## Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la nomination de Mme Isabelle AUMAR à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 :

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Les conseillers municipaux, APPROUVENT à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.

## 1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE ENFANCE JEUNESSE DES BAUGES

Monsieur Didier CAMPILLO rappelle qu'il représente la commune d'Arith dans ce syndicat et qu'il en est le Vice-Président.

Depuis le début de l'année 2022, le SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges et l'ensemble de ses communes membres ont engagé une réflexion sur la modification des statuts du syndicat afin de faire évoluer ses compétences en cohérence avec le nouveau partenariat, qui va être mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales à l'automne 2022 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour rappel, le SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges assume depuis 2017 (fusion avec GRAND CHAMBERY) les compétences « sociales » que GRAND CHAMBERY n'a pas souhaité prendre dans le cadre des compétences optionnelles. Le SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges gère le terrain de foot de Lescheraines et le gymnase du Châtelard. Il est également le signataire du contrat avec la CAF et a en charge, à travers l'association des Amis des Bauges, la gestion de la crèche La Farandole, le relais d'assistantes maternelles et l'accueil du centre aéré.

Les recettes du SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges sont essentiellement l'attribution de compensation (montant bloqué) versée par GRAND CHAMBERY, qui s'élève à un montant de 234 000.00 €/an et le versement de la CAF, variable d'une année sur l'autre. L'attribution de compensation ne pouvant être versée directement au SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges, elle est versée aux communes du Châtelard et de Lescheraines qui la reverse au syndicat.

Les besoins sur le territoire s'accroissant en termes d'accompagnement sur les secteurs jeunesse, famille et seniors, il a été proposé aux maires des 14 communes des Bauges une modification du contrat initial afin d'élargir les champs d'intervention. Dans ce cadre, le SIVU devient un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Les communes sont responsables financièrement des dépenses engagées pour l'ensemble du territoire des Bauges. Dans ce cadre, l'aide financière de Grand Chambéry sera directement versée au SIVU.

Afin que cette modification puisse entrer en vigueur, elle doit être validée dans un délai de 3 mois, à compter de la date du vote du SIVU (4 juillet 2022) par l'ensemble des conseils municipaux à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 1/2 de la population ou la 1/2 de la population représentant 2/3 de la population).

Madame Le Maire donne lecture du projet de modification de statuts du SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges et les soumet au vote. La modification des statuts proposée est votée à l'UNANIMITE par les membres du Conseil Municipal.

## 2. ONF : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2023

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier du directeur d'agence ONF Savoie Mont Blanc concernant la proposition d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2023. Pour l'année 2023 deux coupes sont proposées : parcelles 1 et 2, parcelles qui auraient dû être exploitées en 2016. Les volumes de coupes prévisionnés sont de 296 et 917 mètres cubes. La sortie du bois est à l'étude par l'ONF pour ne pas détériorer le chemin du Mariet et concilier les différents usages.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE la proposition d'état d'assiette pour l'année 2023.

## 3. TELETRANSMISSION ACTES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'envoi d'actes. Actuellement toutes les délibérations et certains actes administratifs sont envoyés au bureau de la légalité à la préfecture par courrier.

Afin d'optimiser la transmission des documents (délai de transmission, coût des frais d'envoi...) L'achat d'un certificat pour la dématérialisation de ces envois devient nécessaire. Cette transmission numérique se fera via Berger Levrault (concepteur et éditeur de logiciel pour les collectivités territoriales).

L'ensemble des membres du Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture de la Savoie.

## 4. TRAVAUX

### 4.1. Montée de Lachat

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Corentin FAVREL (ALP ETUDES) a pu obtenir auprès de Monsieur VERLUCCO l'ensemble des données concernant l'étude de la montée de Lachat. Il doit nous fournir une proposition d'honoraires concernant la poursuite de l'étude des travaux de la montée de Lachat

### 4.2. Appartement de la Cure

Les travaux n'ont pas avancé. Pas de devis de plomberie et électricité.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET informe qu'il n'y a pas eu d'avancée sur le déblaiement des gravats depuis le mois de février.

### 4.3. Local commercial – atelier communal

La mise aux normes électriques s'élève environ à 20 000 euros. Le devis a été signé. L'entreprise PETTINI interviendra donc du 5 au 9 septembre. ENEDIS viendra ensuite pour la mise en place des compteurs.

Un devis a également été validé pour le changement d'un carreau cassé

L'association de chasse a fait une demande par mail pour louer à l'année le petit local. Actuellement, l'association bénéficie d'une mise à disposition de ce lieu quelques mois par an gracieusement.

Madame Le Maire informe que lors du prochain conseil municipal, une délibération devra être votée pour le montant du loyer incluant l'électricité concernant ce local.

#### 4.4. Eglise

L'échafaudage a été positionné dans l'église au niveau du cœur. Les tableaux ont été enlevés par l'entreprise. Monsieur Didier CAMPILLO rappelle que le chantier est interdit au public.

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### ⇒ Correspondant Incendie Secours

Madame Cécile TRAHAND informe le conseil municipal que la préfecture demande la nomination d'un correspondant Incendie Secours sur la commune, de préférence la même personne que le correspondant Défense. Monsieur Pascal CLERT, déjà correspondant Défense, accepte cette nouvelle fonction.

#### ⇒ Correspondant séniors

Madame Bernadette GUEYRAUD informe l'ensemble des membres du conseil municipal de l'aide apportée par le biais des Amis des Bauges aux aidants ayant en charge une personne de leur entourage atteinte d'Alzheimer ou d'une maladie très invalidante.

Il s'agit d'une journée de décharge pour les aidants avec la prise en charge de la personne malade à l'Ehpad du Châtelard. La participation financière est de 5 euros.

Madame Bernadette GUEYRAUD demande d'être vigilant afin de recenser les personnes de la commune qui pourraient bénéficier de cette aide

Elle informe également que les Amis des Bauges organisent un repas pour les séniors isolés avec prise en charge du transport pour s'y rendre et de lui signaler toute personne qui pourrait en bénéficier.

#### ⇒ Location de la salle multi activités

Cette salle sert également de lieu d'accueil pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire. Le protocole sanitaire scolaire étant allégé (socle) pour cette rentrée scolaire 2022/2023, la désinfection systématique du mobilier n'est plus nécessaire. L'ensemble des membres du conseil municipal s'accorde pour la reprise de la location de la salle multi activités, pour les particuliers qui le souhaitent, lors des périodes de vacances scolaires.

#### ⇒ Octobre Rose

Madame Bernadette GUEYRAUD et Monsieur Fabrice COTTET proposent d'apposer un drapé rose sur la mairie pour le mois d'octobre. Pour rappel Octobre ROSE est le mois consacré à la lutte contre le cancer du sein.

#### ⇒ Commissions mixtes de travail suite à la réunion publique du 11 juillet 2022 sur les thématiques suivantes :

- Vitesse et sécurisation dans le village
- Sentiers et chemin ruraux

Ces commissions de travail se mettront en place dans le courant de l'automne

#### ⇒ Point de situation sur l'eau

Suite à la pollution de la source d'eau de la DHUY causée par un débordement du réseau d'eaux usées du Revard suite à un violent orage et compte tenu des risques sanitaires inhérents à ce type de rejets, et malgré le traitement de chloration en place, la décision a été prise par

principe de précaution et en accord avec les services de l'Agence Régionale de Santé, d'interdire la consommation humaine de l'eau à des fins d'alimentation. Une communication a été faite en ce sens, auprès des habitants par affichage, sur le site internet de la commune et via la liste de diffusion. Une distribution d'eau en bouteille a dès lors été mise en place. Grand Chambéry livre donc plusieurs fois par semaine de l'eau en bouteille pour la consommation de chaque habitant. L'eau distribuée au robinet peut être utilisée pour les besoins quotidiens : toilette, ménage....

Madame Karine BEBERT, qui ouvre et ferme le local abritant le stock d'eau à 7h00 et 22h00, informe qu'elle constate de nombreuses incivilités sur le site.

⇒ Accès Mariet

Messieurs Didier CAMPILLO et Christian DAVAT rapportent qu'ils ont été interpellés par des riverains, propriétaires au Mariet et agriculteurs concernant l'érosion d'une partie de l'accès au Mariet qui laisse apparaître de plus en plus de cailloux, rendant l'accès plus difficile notamment pour les engins agricoles.

Monsieur Didier CAMPILLO a demandé un devis auprès d'une entreprise pour apporter une solution. Celui-ci, d'un montant de 1 650 €, préconise de casser les nez de pierres. Des conseillers municipaux s'interrogent sur le fait de broyer plutôt que de casser les nez.

Aucune décision n'est prise ce jour.

⇒ Cloches

La chaîne reliant les cloches qui sonnent 3 fois par jour à 6h30, 12h00 et 19h00 est défectueuse. Provisoirement un branchement a été mis en place sur des cloches différentes modifiant ainsi le son de ces trois moments journaliers. L'entreprise PACCARD doit faire la réparation prochainement.

⇒ Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 4 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND



*[Handwritten signature]*

le Maire empêché  
Didier CAMPILLO, Premier Adjoint